

Nos réf. : CRAT/14/AV.256

BB/LP

Le 25 avril 2014

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du quartier « Centre » à MORLANWELZ

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 février 2013, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le projet de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Développer des liens entre le centre de

Morlanwelz et l'extérieur et rendre le quartier

plus attractif.

<u>Demande</u>: Rénovation urbaine

<u>Localisation</u>: Centre

<u>Demandeur</u>: Commune de Morlanwelz

Autorité compétente : Gouvernement wallon

<u>Auteur de projet</u> : JNC

<u>Date de réception du dossier</u> : 21 mars 2014



2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le périmètre et le projet de l'opération de rénovation urbaine du quartier du Centre à Morlanwelz.

La CRAT estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie dans le CWATUPE qui stipule qu'il s'agit d'une action d'aménagement globale et concertée visant à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.

La CRAT considère que le périmètre est cohérent.

De plus, elle estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de rénovation urbaine est pertinente. Elle apprécie plus particulièrement la volonté de valoriser la jonction entre le cœur urbain et le plateau Warocqué en réouvrant la perspective paysagère, en rétablissant un dialogue physique et visuel entre le plateau et la ville et en aménageant les abords de la gare.

Afin d'améliorer l'opération de rénovation urbaine, la CRAT émet toutefois les recommandations suivantes :

- Favoriser l'usage de l'outil « revitalisation urbaine », en complément à l'opération de rénovation urbaine, afin d'inciter les promoteurs privés à investir dans le cœur urbain de Morlanwelz. Ces opérations de revitalisation urbaines devront prioritairement être menées sur les actions de la rénovation urbaine qui portent sur le réaménagement d'espaces publics et de bâtiments vétustes localisés autour de ces espaces publics;
- Mettre en valeur le tracé de la Haine au niveau de sa traversée du périmètre.

Concernant l'étude de rénovation urbaine, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité.

Elle apprécie tout particulièrement :

- La qualité du processus participatif;
- Le fait que les fiches-projets précisent les interactions qui existent entre elles ;
- La qualité des documents cartographiques qui permettent une compréhension aisée de l'opération de rénovation urbaine.

La Commission aurait toutefois souhaité disposer d'un tableau de ventilation des différentes sources de financement possibles permettant de mettre en œuvre les projets repris dans l'opération de rénovation urbaine.

M.____

Pour/la CRAT,

Pierre GOVAERTS, Président

Réf.: CRAT/14/AV.256 2/2